

MESURES DE LUTTE CURATIVES OBLIGATOIRES

L'arrêté préfectoral rappelle également l'obligation de surveillance des palmiers incombant à leurs propriétaires :

- Surveillance visuelle au minimum deux fois par an (semestrielle).
- Possibilité d'utiliser des pièges en complément.
- Toute suspicion ou infestation doit être déclarée immédiatement à la DRAAF PACA : sral.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

Comment vous inscrire et faire traiter vos palmiers avec ARECAP

Les palmiers cibles du charançon rouge :



Phoenix canariensis

Phoenix dactylifera

Comme pour tout traitement phytosanitaire, le résultat ne peut être garanti à l'avance (notamment par rapport à l'état de santé du sujet à l'injection), et chacun acceptera, en cas d'échec, de devoir faire assainir, éteuer ou abattre son palmier.

CONDITIONS POUR S'INSCRIRE

- Résider sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.
- Que la hauteur du stipe (tronc) mesure au moins 1 mètre.
- Que le palmier soit sain ou asymptomatique car le traitement est préventif et non curatif. En cas d'infestation, un assainissement préalable sera nécessaire.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION EN LIGNE

- Inscrivez-vous sur esterelcotedazur-agglo.fr > Rubrique environnement / Lutter contre les nuisibles.
- Remplissez le formulaire en ligne.
- Un applicateur prendra contact avec vous pour convenir d'un premier rendez-vous puis vous rappellera automatiquement les années suivantes.

RÈGLEMENT DE LA PRESTATION

Le particulier règle directement la facture forfaitaire annuelle à l'entreprise pour l'ensemble de la prestation : déplacement, produit, main-d'œuvre. Pour tout renseignement, le service Lutte Contre les Nuisibles est à votre écoute au **0800 1040 11**.

Une lutte collective public/privé contre le charançon rouge du palmier

UNE DÉMARCHÉ GLOBALE

Depuis 2016, Estérel Côte d'Azur Agglomération a engagé une action de lutte en masse collective contre le charançon rouge du palmier (CRP) mobilisant les propriétaires publics et privés.

Elle bénéficie du soutien de la DRAAF et de FREDON-PACA et compte parmi ses partenaires : l'association des particuliers propriétaires de palmiers COLLECTIF PROPALMES MÉDITERRANÉE, les sociétés SYNGENTA, BERGON et KOPPERT et les 5 communes membres de l'agglomération.

UN OBJECTIF AMBITIEUX

Le plan ARECAP a pour double objectif de préserver les palmiers menacés et d'aboutir à une régression rapide et significative de la population des CRP afin de réduire la pression induite sur les palmiers.

UNE STRATÉGIE DE LUTTE EFFICACE



1800
adhérents



5 500
palmiers traités
en moyenne



1 050
pièges implantés
et suivis régulièrement

La stratégie d'action retenue combine :

- **Le traitement préventif** d'un maximum de palmiers par injection d'un produit phytosanitaire (Émamectine Benzoate), dans le stipe pour un coût de traitement négocié à 80,40 € TTC par palmier/an, bénéficiant à tout propriétaire de palmiers sensibles,
- **L'installation d'un réseau de pièges à CRP** sur tout le territoire afin de suivre l'évolution de la population de l'insecte et de contribuer à en limiter la prolifération,
- **Le repérage en continu des foyers actifs de CRP** dans le but de faire assainir ou abattre les palmiers infestés par les propriétaires concernés.



Injection d'un palmier

Assainissement

Piège à charançon

Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION



PROTÉGEZ VOS PALMIERS DU CHARANÇON ROUGE

ATTAQUONS-LES ENSEMBLE !

Inscrivez-vous en ligne à ARECAP

Action en Réseau pour l'Éradication du Charançon rouge et l'Assainissement des Palmiers

TRAITEMENT
PRÉVENTIF
80,40 € TTC
/PALMIER/AN



+ esterelcotedazur-agglo.fr

Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION

CARTE D'IDENTITÉ



Nom : charançon rouge du palmier (CRP)

Nom scientifique :
Rhynchophorus ferrugineus (Olivier, 1791)

Origine : sud-est asiatique, importé d'Égypte à Malaga en 1996, détecté en PACA en 2006

Territoire occupé : ensemble du pourtour méditerranéen

Morphologie :

- Larve jaunâtre sans patte mesurant jusqu'à 5 cm
- Cocon de fibres bobinées
- Adulte de 2 à 4 cm, orangé à brun vif avec des taches noires variables et un long rostre

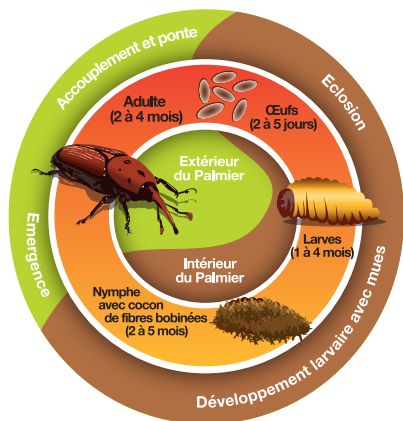
Mode de vie :

- Vol en journée, à partir de 18 °C toute l'année, jusqu'à 7 km
- Entre 0 et 5 °C : mort de l'individu

Reproduction : chaque femelle pond entre 200 et 300 œufs à la base des palmes. 2 à 4 générations par an

Alimentation : les larves forent des galeries à l'intérieur des palmes ou du stipe pour se nourrir

CYCLE DE VIE



Parmi la diversité de palmiers auxquels il s'attaque, les palmiers des Canaries et les palmiers dattiers sont les espèces les plus exposées au risque d'infestation.

➤ Identification des premiers symptômes et bons gestes à adopter

ATTENTION, LES PREMIERS SYMPTÔMES N'APPARAISSENT QUE BIEN APRÈS LE DÉBUT DE L'INFESTATION.

LES SYMPTÔMES D'ATTAQUE



Encoches sur palmes Palmes cassées ou coupées Asymétrie du cœur



Affaissement de la couronne et absence de palmes centrales

LE PIÉGEAGE : UN MOYEN DE LUTTE COMPLÉMENTAIRE

Important : Les pièges à CRP n'ont pas vocation à protéger les palmiers à eux seuls. Il s'agit en revanche d'un moyen de lutte biologique complémentaire et efficace au traitement préventif, permettant à la fois de détecter l'insecte, de limiter sa prolifération et donc d'abaisser sa pression de prédation.



Estérel Côte d'Azur Agglomération a installé un réseau de 1050 pièges sur son territoire, répartis sur les domaines public (70 %) et privé (30 %) au niveau de jardins de propriétaires de palmiers volontaires, investis dans la lutte collective contre le ravageur.

Pour bénéficier d'un piège à titre gratuit, dans la limite des stocks disponibles, envoyer-nous votre demande par courriel : service.lcn@esterelcotedazur-agglo.fr

LES BONS GESTES

- Faire les travaux de taille en hiver, hors période de vol du CRP
- Limiter les blessures causées aux palmiers, très attractives pour le CRP
- Protéger les blessures naturelles ou dues à la coupe par des applications d'insecticides ou de mastic cicatriciel pour empêcher la ponte

Alertez-nous par courriel : service.lcn@esterelcotedazur-agglo.fr

- En cas de signes d'infestation sur vos palmiers
- Si vous repérez des palmiers infestés dans votre environnement.

➤ Obligation réglementaire de lutte contre le charançon rouge du palmier

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 13 JANVIER 2026 RELATIF À LA LUTTE CONTRE RHYNCHOPHORUS FERRUGINEUS



PALMIERS CONCERNÉS

- La réglementation classe désormais les palmiers en 2 catégories :
- « Les palmiers très sensibles » au CRP (palmiers des Canaries – Phoenix Canariensis et palmiers dattiers – Phoenix dactylifera),
 - « Les palmiers sous régime de protection spécifique » (tous les palmiers listés en annexe 1 de l'arrêté considérés comme importants « en raison de la valeur patrimoniale que le détenteur leur accorde »).

MESURES DE LUTTE PRÉVENTIVES OBLIGATOIRES

Sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, dont les communes sont impliquées dans un plan de lutte collectif contre le ravageur depuis 2016, la lutte préventive contre le CRP par injection de produit phytopharmaceutique (émamectine benzoate) ou application de produits de biocontrôle est obligatoire sur « les palmiers très sensibles ».

Pour les autres variétés de palmiers listées, non considérées comme très sensibles, la lutte préventive par injection est encadrée par un régime de déclaration préalable tandis que l'utilisation de produits de biocontrôle demeure libre (Cf. tableau synthétique ci-dessous).

	PALMIERS TRÈS SENSIBLES <small>(Phoenix canariensis / Phoenix dactylifera)</small>	PALMIERS SOUS RÉGIME DE PROTECTION SPÉCIFIQUE <small>(non considérés comme très sensibles)</small>
Palmiers situés dans des communes listées en Annexe 2 de l'arrêté préfectoral dont le plan de lutte collectif est approuvé	Injection autorisée sans déclaration préalable*	Injection autorisée après déclaration préalable*
Palmiers situés dans les autres communes non listées en Annexe 2	Injection autorisée après déclaration préalable*	Injection autorisée après déclaration préalable

MESURES DE LUTTE CURATIVES OBLIGATOIRES

En cas d'infestation confirmée par le CRP, l'assainissement ou l'abattage du palmier est obligatoire, quel que soit son type. Le choix entre les deux intervient en fonction du degré d'attaque observé. Les déchets issus de ces opérations doivent être broyés puis détruits rapidement afin d'éviter toute dissémination du ravageur.

Attention : Ces interventions curatives doivent être réalisées par un professionnel agréé. Une liste d'entreprises autorisées est consultable sur le site de la DRAAF-PACA :



draaf.paca.agriculture.gouv.fr/charancon-rouge-du-palmier-r36.html